

Fiche_Restaurant

Circulation

Dans un restaurant, la circulation doit être pensée pour garantir la sécurité et le confort de tous les clients. Cette fiche présente les principales normes et recommandations à respecter afin de permettre des déplacements fluides et accessibles à l'intérieur de l'établissement.

Circulation dans la salle

La largeur minimale de passage pour les circulations doit être de 120 cm. Des espaces de rotation de 150 cm de diamètre doivent être prévus aux changements de direction pour faciliter les déplacements.

Emplacement réservé

- Il est conseillé de prévoir idéalement au moins deux emplacements dans le restaurant permettant d'accueillir une personne en fauteuil roulant.
- Un espace de rotation d'au moins 150 x 150 cm doit être prévu pour permettre l'accès à la table.
- Les espaces doivent être facilement modulables, par exemple en retirant rapidement une chaise pour adapter l'emplacement à la personne.
- Pour se positionner à table, un espace d'environ 110 x 130 cm peut être aménagé.

